

Perrichon, et escrit moy meme le nom de mon heritier, qui est Monsieur Nicolas de Neuville mon petit neveu le marquis d'Halincourt et ay signé a chaque page apres qu'il ma été lu et relu plusieurs fois; fait a Lyon dans mon cabinet, hotel du Gouuernement le dimanche dernier jour de lannée mil six cent quatre vingt dix. Signé l'archeueque de Lyon.

Fut present illustrissime et reuerendissime seigneur messire Camille de Neuville, archeueque, comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du roy, et son lieutenant general au gouuernement de Lyon, prouinces de Lyonnois Forest et Beaujolais, marquis de Neuville, lequel a déclaré que dans le present cahier et son testament solemnel qu'il a fait écrire en sa presence par le no^{re} soussigné, escrit luy meme le nom de son heritier et signé a la fin a chaque page et a vn renuoy, lequel testament mon dit seigneur veut estre ouuert d'abord apres son deceds en audience, et qu'outre la publication il soit insinué au greffe des insinuations de cette ville incessamment et que le greffier de l'audiance n'en puisse donner expédition qu'apres que la dite insinuation aura été faite dont mon dit seigneur nous a requis acte octroyé a Lyon dans son cabinet dependant de l'hostel du Gouuernement le dernier jour de decembre mil six cent quatre vingt dix apres midy en presence de noble Jean Terrasson auocat en parlement juge du comté de Lyon et ancien echeuin, et Pierre Terrasson custode de Ste Croix, s^r Jean Terrasson auocat en parlement fils du susnommé, Jean Baptiste d'Inguibert cheualier seigneur de Pramiral major de cette ville, M^r Charles Renaud no^{re} royal Henry Champenois, et Jaques Langres praticien, temoins requis et appellés qui ont signés la minute des presentes avec mon d. seigneur qui a cachetté de son cachet moy no^{re} du mien, et les d. temoins des leurs ainsy signé a la d. minute l'archeueque de Lyon, J. Terrasson, Terrasson, Pramiral, Renaud, Champenois, Lan-